

aux Communes du district de la Gruyère

Fondation Rieter

Sâles, le 9 juin 2022

Mesdames et Messieurs les Syndiques et Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs,

La Fondation Rieter vient en aide à des jeunes en formation de notre district de la Gruyère. Cette fondation a les objectifs suivants :

- apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère;
- apporter une aide financière à des adultes effectuant des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées en dehors la période d'apprentissage au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle ;
- octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles ;
- venir en aide à titre exceptionnel à des familles dans le besoin.

Toutes les informations et les documents nécessaires pour effectuer les demandes se trouvent sur le site : https://www.fondation-rieter.ch/.

Au nom du Conseil de Fondation, nous vous remercions de bien vouloir informer les familles de votre commune répondant à ces critères.

Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Syndiques et Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom Conseil de la Fondation Rieter

Responsable des subventions

Den out

Président du Conseil de Fondation

Eric Menoud Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère